REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **19 mai 2016**

Compte rendu affiché le **26 mai 2016**

Date de convocation du Conseil municipal le **13 mai 2016**

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 24 MAI 2016
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES 3

Président : **Monsieur Pierre DUSSURGEY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Muriel LECERF**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	39

Objet :

16.05.0540
Versement des acomptes 2016 de la participation Ville dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (actions dites "non éligibles maintenues")

Membres présents à la séance :

Pierre DUSSURGEY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Stéphane BERTIN, Christine BERTIN, Christine JACOB, Oscar ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Hélène GEOFFROY, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Dorra HANNACHI, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Sacha FORCA, Mustafa USTA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Ahmed CHEKHAB à Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA à Stéphane GOMEZ, Antoinette ATTO à Muriel LECERF, Mourad BEN DRISS à Kaoutar DAHOUM, Virginie COMTE à Stéphane BERTIN, Philippe MOINE à Sacha FORCA.

Membres absents excusés : **Morad AGGOUN, Bernard GENIN, Nawelle CHHIB, Patrick MANDOLINO**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER**

RAPPORT DE MADAME DAHOUM

Mesdames, Messieurs,

Le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Ville, dont la finalité est de poursuivre et optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans.

Les contrats "enfance et jeunesse" ont deux objectifs principaux :

- favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil ;
- contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

Le Contrat Enfance Jeunesse qui lie actuellement la CAF et la Ville porte sur la période 2015-2018 et a été signé par les parties en janvier 2016.

Indépendamment des actions inscrites dans le cadre de ce nouveau contrat, certaines actions issues du Contrat Temps Libre (1999) continuent d'être mises en œuvre par les opérateurs associatifs et les services municipaux. Ces actions, reconnues dans leur utilité et leur adéquation aux besoins du territoire, perçoivent un accompagnement financier dégressif de la Ville et de la CAF, destiné à s'éteindre dans le temps.

Pour permettre la mise en œuvre de ces actions (dites « non éligibles maintenues »), la Ville verse aux structures associatives un acompte de 50 % du coût estimé des projets durant le premier semestre 2016.

Ce montant de participation est fixé au vote du budget primitif.

En conséquence, je vous propose :

➢ De verser par anticipation un acompte de 50 % du montant traditionnellement viré aux associations pour la mise en œuvre des actions « non éligibles maintenues » du Contrat Enfance Jeunesse ;
➢ De dire que les crédits d'un montant total de 67 083,82 € sont prévus au budget 2016 ligne de crédit 2355 article 658 Crédits Contrat Enfance Jeunesse.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité.

➢ Approuve le versement par anticipation un acompte de 50 % du montant traditionnellement viré aux associations pour la mise en œuvre des actions « non éligibles maintenues » du Contrat Enfance Jeunesse ;
➢ Dit que les crédits d'un montant total de 67 083,82 € sont prévus au budget 2016 ligne de crédit 2355 article 658 Crédits Contrat Enfance Jeunesse.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Pour extrait conforme

Monsieur le Maire,

Pierre DUSSURGEY

Ville de Vaulx en Velin

Acomptes CEJ 2016

N°	OPERATEURS	INTITULE DES PROJETS	Coût du projet retenu CTL base 2007	Coût du projet retenu pour 2015	Dégressivité	Coût du projet retenu pour 2016	montant acompte 50% du coût du projet retenu pour 2016
74	CS Georges LEVY	EXTENSION DE CENTRE DE LOISIRS	44 643,00 €	32 375,58 €	1 533,43 €	30 842,15 €	15 421,08 €
33	FUTSAL	APRES LE GOUTER, LE FUTSAL ACCUEILLE	6 700,00 €	4 589,38 €	263,83 €	4 325,55 €	2 162,78 €
57	OLYMPIQUE DE VAULX	CONVIVIALITE, RENCONTRES	3 100,00 €	2 286,24 €	101,72 €	2 184,52 €	1 092,26 €
10	CS J.J. PEYRI	ACCUEIL LOISIRS PEYRI	21 403,00 €	16 368,28 €	629,34 €	15 738,94 €	7 869,47 €
73	CS J.J. PEYRI	PERENNISATION DE POSTES	62 800,00 €	43 013,84 €	2 472,82 €	40 541,02 €	20 270,51 €
52	CS GRAND VIRE	ANIMATIONS CULTURELLES LOISIRS	19 791,00 €	12 090,92 €	804,26 €	11 286,66 €	5 643,33 €
47	CS GRAND VIRE	CLSH 10/14 ANS	20 424,00 €	15 455,28 €	779,34 €	14 675,94 €	7 337,97 €
49	MJC	PARENTS-ENFANTS, CITOYENS	3 048,00 €	2 165,60 €	110,30 €	2 055,30 €	1 027,65 €
27	MJC	CULTURE ET DECOUVERTE	18 189,00 €	13 147,72 €	630,16 €	12 517,56 €	6 258,78 €
TOTAL GENERAL			200 098,00 €	141 492,84 €	7 325,20 €	134 167,64 €	67 083,82 €